

Communiqué de presse

Mercredi 7 janvier 2009

L'économie soutient les accords bilatéraux d'une seule voix

Renoncer aux accords bilatéraux : un autogoal pour l'économie, les PME et les paysans

Les accords bilatéraux conclus avec l'UE ont fait leurs preuves. Leur reconduction est vitale pour l'emploi, la place économique et la prospérité, en particulier en période de ralentissement économique. La résiliation des accords aurait des conséquences désastreuses pour nombre d'entreprises. Des suppressions d'emploi et des délocalisations seraient à prévoir. Soucieux de défendre la place économique suisse et les emplois, les présidents des grandes organisations faïtières de l'économie, à savoir economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union patronale suisse, l'Union suisse des paysans ont donné aujourd'hui le coup d'envoi de leur campagne en faveur du oui le 8 février.

Un emploi sur trois dépend de nos exportations vers l'UE. Cela reste vrai en période de ralentissement économique. Gerold Bühler, le président d'economiesuisse, a souligné que les accords bilatéraux garantissent aux entreprises suisses un accès aux marchés européens à des conditions équivalentes à celles des entreprises européennes, y compris dans les difficultés conjoncturelles actuelles. « C'est décisif en particulier quand la situation se détériore. Des obstacles supplémentaires sont la dernière chose dont nos entreprises ont besoin actuellement. » La situation juridique est claire : si la Suisse refuse de reconduire l'accord sur la libre circulation des personnes, tous les autres accords bilatéraux disparaîtront également. En cas de refus, nous nous retrouverions en position de faiblesse pour négocier avec Bruxelles. Ce n'est pas dans l'intérêt de notre pays, selon M. Bühler. Il est vraisemblable que l'UE conditionnerait l'ouverture de nouvelles négociations à des exigences diverses dans des domaines comme la fiscalité et le secret bancaire.

Les PME soutiennent également sans réserve la voie bilatérale. « Qu'elles soient actives sur le marché domestique, exportatrices ou sous-traitantes, les PME comptent parmi les principales bénéficiaires de la dynamique insufflée par les accords bilatéraux », d'après Dino Venezia. Les organisations membres de l'USAM ont constaté que la libre circulation des personnes n'a pas engendré d'immigration massive, de dumping salarial ni de tourisme social, contrairement à ce qu'avaient annoncé ses opposants. La dénonciation de l'accord représente aussi un scénario catastrophe pour le vice-président de l'USAM.

Rudolf Stämpfli a mis en avant le fait que la disponibilité de travailleurs qualifiés constitue un facteur décisif pour la place économique. Selon le président de l'Union patronale suisse, des règles d'accès unilatérales ne peuvent remplacer la libre circulation des personnes. Leur introduction équivaldrait à un retour à l'économie planifiée. M. Stämpfli déplore les faux épouvantails agités en lien avec l'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie. Comme en 2005, lors de la votation en vue de l'extension de l'accord aux nouveaux membres de l'UE, les arguments des opposants ne sont pas

fondés. « La libre circulation des personnes n'a rien à voir avec la question des Roms, du tourisme criminel et des abus en matière d'asile. »

Hansjörg Walter, conseiller national UDC, s'engage pour un secteur agricole fort et donc pour les accords bilatéraux. En effet, « en cas de refus de la reconduction de la libre circulation des personnes avec l'UE, le marché du travail agricole devrait faire face à des problèmes considérables », selon M. Walter. Le président de l'Union suisse des paysans met en garde contre les risques en cas de refus : la production des cultures « qui exigent beaucoup de main-d'oeuvre, telles que les cultures maraîchères et fruitières, les cultures de baies ou la viticulture [...] risquerai[en]t d'être délocalisées à l'étranger. Cela n'entraînerait pas seulement la disparition d'emplois dans l'agriculture, mais aussi dans des branches situées en amont et en aval de la production. Il en résulterait un préjudice sensible pour l'espace rural. » La reconduction de la libre circulation des personnes est d'une importance vitale pour l'agriculture. Son extension à la Roumanie et à la Bulgarie revêt un intérêt réel dans la perspective de pouvoir y recruter la main d'œuvre adéquate. Et M. Walter d'ajouter en guise de conclusion : « C'est pourquoi nous vous recommandons de glisser un oui dans l'urne le 8 février prochain : cela en vaut la peine ! »

Pour toute question :

Gerold Bühler, président d'économiesuisse, tél. 079 406 60 13

Dino Venezia, vice-président de l'Union suisse des arts et métiers, tél. 021 320 57 57, 079 212 57 28

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, tél. 031 300 63 15

Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, tél. 079 438 06 61

Hansjörg Walter, président de l'Union suisse des paysans, tél. 079 404 33 92

Conférence de presse
L'économie pour la voie bilatérale
Mercredi 7 janvier 2009

Seul l'exposé prononcé fait foi

Renoncer aux accords bilatéraux: une décision irresponsable

Gerold Bühler, président d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

La présence des présidents des organisations faïtières de l'économie à cette conférence de presse montre l'importance de l'enjeu du 8 février : il y va de notre place économique, toutes les branches sont concernées. Le sort de nos entreprises en dépend et donc les emplois et la prospérité de la Suisse. Le 8 février, nous poserons des jalons décisifs pour l'avenir de notre pays. Le souverain décidera si nous poursuivons la voie bilatérale avec l'UE, une politique qui a fait ses preuves, ou si nous la mettons en péril voire l'abandonnons pour entrer dans une phase d'incertitude dangereuse. L'économie s'engage fermement pour la reconduction des accords.

L'UE est de loin notre principal partenaire commercial. La Suisse gagne un franc sur trois grâce au commerce avec l'UE et un emploi sur trois en dépend. La croissance économique de ces dernières années n'aurait pas été possible si les entreprises n'avaient pas eu accès aux 490 millions de consommateurs européens à des conditions similaires à celles des entreprises européennes. Le Seco estime que près d'un tiers de la croissance économique entre 2004 et 2007 est imputable à la libre circulation des personnes avec l'UE. Au cours des trois dernières années, plus de 200 000 emplois à plein temps ont été créés en Suisse. Et ce, dans toutes les régions du pays. L'accord sur la libre circulation des personnes en particulier a permis à l'économie suisse d'accroître sensiblement sa flexibilité. Les personnes qui nient les conséquences positives pour la croissance et l'emploi, à l'instar du comité des opposants, sont si pécunies d'idéologie qu'elles ne voient plus la réalité.

L'environnement économique a passablement changé au cours des derniers mois. En tant que pays exportateur, nous ne serons pas épargnés par le ralentissement économique mondial. Les perspectives sont mauvaises dans un grand nombre de branches. Cela ne diminue en rien l'importance de la libre circulation des personnes et des accords bilatéraux, contrairement à ce que prétendent les opposants dans leur campagne axée sur la peur. Au contraire, pendant cette phase de ralentissement, la Suisse tire parti des forces développées par le passé grâce aux accords bilatéraux et à la libre

circulation des personnes. Il est tout simplement irresponsable d'attiser les peurs, de dissimuler les faits et d'appeler la population, préoccupée par l'évolution économique, à voter non. Les accords garantissent un accès privilégié aux marchés européens y compris dans les difficultés conjoncturelles actuelles. Les spécialistes tant recherchés que nous pouvons faire venir de l'étranger renforcent notre position. Cela est décisif en particulier quand la situation se détériore. Des obstacles supplémentaires sont la dernière chose dont nos entreprises ont besoin actuellement.

Une enquête menée en 2008 par *economiesuisse*, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers auprès de leurs membres montre très nettement l'importance des accords bilatéraux :

- 90 % des membres sont concernés par les accords.
- 99 % considèrent que le maintien de la libre circulation des personnes revêt une importance grande à très grande.
- 97 % sont favorables à l'extension de la libre circulation des personnes aux deux nouveaux Etats membres de l'UE que sont la Roumanie et la Bulgarie.

Affirmer, comme le fait le comité de Christoph Blocher, qu'un refus serait dans l'intérêt de l'économie, c'est faire de la politique sans tenir compte de l'opinion des entreprises. La votation portera sur la libre circulation des personnes. Cependant, l'enjeu est bien plus grand. Si nous résilions cet accord, tous les autres accords bilatéraux disparaîtront également. La situation juridique est claire. L'article 25 des dispositions finales de l'accord sur la libre circulation des personnes précise que « les sept accords [...] cessent d'être applicables six mois après la réception de la notification relative à la non-reconduction [...] ou à la dénonciation [de l'accord sur la libre circulation des personnes] ». Il n'y a pas de marge d'interprétation, du moins sur le plan juridique. Les conséquences de la résiliation de l'accord, c'est-à-dire de la disparition des accords, seraient terribles :

- *Obstacles techniques au commerce* : Les examens et certificats suisses auxquels sont soumis les produits industriels ne seraient plus reconnus. Les entreprises suisses devraient également faire tester leurs produits au sein de l'UE. Cela prend du temps et engendre des frais. Les coûts supplémentaires pourraient se monter à 200 millions voire à 500 millions de francs.
- *Marchés publics* : Les entreprises suisses ne pourraient plus accéder aux mandats publics de l'UE aux mêmes conditions que les entreprises européennes. Ces mandats représentent 1500 milliards d'euros au total.
- *Agriculture* : L'accès aux marchés se compliquerait considérablement pour différents produits agricoles. Les exportations de fromage, par exemple, ont fortement augmenté grâce aux accords bilatéraux.
- *Transport aérien* : Les compagnies aériennes helvétiques subiraient des restrictions importantes au sein de l'UE. Il s'ensuivrait une détérioration des liaisons aériennes et des hausses de prix.
- *Transports terrestres* : Les efforts communs en vue de transférer le trafic de la route au rail seraient abandonnés, les marchés seraient cloisonnés. La circulation routière augmenterait massivement.
- *Recherche* : Les entreprises, hautes écoles et instituts de recherche suisses ne pourraient plus accéder librement aux programmes de recherche européens. Cela aurait des conséquences néfastes pour la recherche et la place économique suisses.

Même si nous parvenions à retarder l'application de la clause guillotine moyennant des discussions, notre pays subirait des dommages considérables, contrairement à ce que prétendent les opposants.

Il suffit de discuter brièvement avec des représentants de grandes entreprises et de PME pour se rendre compte que ceux-ci jugent l'incertitude en cas de non aussi néfaste que la disparition de ces

accords clés. Cette incertitude pousserait de nombreuses entreprises à renoncer à des investissements importants en Suisse. Cela vaut pour les entreprises helvétiques, mais aussi pour les entreprises étrangères. Des conditions-cadre stables et prévisibles sont essentielles en particulier dans les périodes économiques difficiles.

Cela m'ennuierait qu'en cas de refus nous nous retrouvions en position de demandeur face à Bruxelles. Devoir traiter avec l'UE dans une position de faiblesse n'est pas dans l'intérêt de notre pays. L'UE conditionnerait l'indispensable ouverture de nouvelles négociations à de nombreuses exigences supplémentaires. En effet, elle sait que l'économie suisse a davantage besoin d'un accès réciproque aux marchés que les 27 Etats membres de l'UE. Un non le 8 février mettrait en jeu des avantages importants de la place économique suisse : notre système fiscal et la protection de la sphère privée par le secret bancaire, par exemple.

Les opposants avancent de faux arguments dans le but de travestir les faits une fois de plus :

- *Augmentation de la criminalité des étrangers* : Rien ne change de facto en ce qui concerne la libre circulation des personnes. Les Roms, par exemple, peuvent venir en Suisse sans visa depuis 2004 déjà. La criminalité n'a pas augmenté comme on le craignait. Les accords de réadmission très justement durcis en 2008 et l'accès à la banque de données européenne recensant les criminels accroissent au contraire la sécurité en Suisse.
- *Immigration incontrôlée* : Seules les personnes qui possèdent un contrat de travail ou suffisamment de ressources se voient délivrer un permis de séjour. Ainsi, c'est le nombre de postes vacants qui régule l'immigration. De plus, l'extension de la libre circulation des personnes se fera progressivement. L'accord prévoit des délais de transition de dix ans et des contingents modestes. Il est étrange que l'ancien chef du Département de la justice critique aujourd'hui l'excellent résultat des négociations qu'il a lui-même menées.
- *Erosion de l'AVS* : Les travailleurs européens paient 19 % des cotisations AVS, mais ne perçoivent que 15 % des prestations. Ce faisant, ils contribuent à garantir les rentes AVS des citoyens suisses.
- *Suppressions d'emplois* : Plusieurs instituts, y compris les EPF, arrivent à la conclusion que les travailleurs immigrés occupent avant tout des postes pour lesquels il n'a pas été possible de trouver la personne adéquate en Suisse. Les travailleurs suisses ne sont pas évincés. La libre circulation des personnes a permis de créer des emplois pour les Suisses. Sans les accords bilatéraux, le chômage continuerait d'augmenter principalement en raison de la difficulté d'accéder à l'UE.
- *Résultats meilleurs en cas de nouvelles négociations* : Il est illusoire de croire que nous puissions obtenir un meilleur résultat en étant en position de faiblesse – sachant que le partenaire de négociation le plus habile et le plus inflexible selon les opposants (Christoph Blocher) est responsable de l'accord sur lequel nous devons nous prononcer. On ne peut donc guère s'attendre à un résultat meilleur. Au contraire, en cas de nouvelles négociations, l'UE conditionnerait sans aucun doute son accord à des concessions dans d'autres dossiers (fiscalité, secret bancaire). Ne pas vouloir l'admettre témoigne d'une coupure avec la réalité. De plus, l'UE ne tolérerait pas qu'un Etat tiers discrimine durablement certains de ses Etats membres.

Le 8 février, la votation porte sur une question de principe : Voulons-nous maintenir les accords bilatéraux ? Soutenir les accords bilatéraux et remettre en question la libre circulation des personnes, qui en fait partie, est totalement contradictoire. Ni l'adhésion à l'UE et les guerres de tranchées de politique intérieure qu'elle entraînerait ni l'absence d'accord avec l'UE ne sont dans l'intérêt de notre pays. Un isolement choisi équivaudrait à un autogoal pour un pays exportateur comme la Suisse. Nous

devons éviter de scier sciemment la branche qui est le principal soutien de l'économie helvétique. L'enjeu de la votation est important – il en va de nos emplois et de notre prospérité. Par conséquent, l'économie s'engage pleinement pour que le oui l'emporte le 8 février.



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Seul l'exposé prononcé fait foi

Conférence de presse « L'économie pour la voie bilatérale » du 7 janvier 2009

La libre circulation des personnes est indispensable pour la place économique suisse

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse

Au printemps 2008, l'Union patronale suisse, economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers ont présenté les résultats d'une enquête visant à déterminer le point de vue des différentes branches sur la libre circulation des personnes. Le résultat était sans équivoque : plus de 80 % des sondés estimaient que l'accord sur la libre circulation des personnes a joué un rôle décisif pour la croissance ces dernières années. 85 % d'entre eux considéraient l'accès au marché de l'emploi européen « important à très important » pour embaucher des travailleurs qualifiés. D'ailleurs 99 % des sondés plaident pour la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes.

La disponibilité de travailleurs qualifiés est un facteur décisif pour la place économique

Cette évaluation de la situation par les milieux économiques a son importance. Une récente étude du KOF confirme d'ailleurs que la libre circulation des personnes a nettement contribué à la croissance économique ces dernières années. Il apparaît que la disponibilité de travailleurs, qualifiés avant tout, est désormais un facteur décisif pour notre place économique. Cela s'explique par les mutations survenues dans les structures de l'emploi : le nombre de postes demandant un haut niveau de qualification et de spécialisation augmente fortement et celui des activités simples et répétitives recule.

Le phénomène concerne principalement les branches qui figuraient parmi les moteurs de la croissance ces dernières années : la chimie, la pharmacie, l'horlogerie, les banques, les services aux entreprises ainsi que le secteur des machines, des équipements électriques et des métaux. Pendant la phase de croissance conjoncturelle, ces branches ont cherché à étoffer leurs équipes. Pour certaines spécialités et certains niveaux de qualification, le marché de l'emploi helvétique a été rapidement épuisé. L'accès au marché du travail européen a permis de combler en partie le manque. Sans cela, plus d'une entreprise aurait été dans l'incapacité de réaliser la croissance enregistrée.

Et même si nous nous dirigeons vers une récession : la demande de main d'œuvre qualifiée des entreprises suisses continuera à augmenter. Nous avons besoin du marché du travail européen pour compléter l'offre suisse. Demain encore plus qu'aujourd'hui.

Les opposants brandissent des slogans qui ont été réfutés

Contrairement aux craintes formulées autrefois par les opposants à la libre circulation des personnes, l'ouverture du marché du travail suisse n'a pas eu d'effets négatifs. Sur la base de

quatre rapports de l'Observatoire de la libre circulation des personnes publiés par le Seco et de l'étude du KOF mentionnée, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- L'immigration est sous contrôle et répond aux besoins de l'économie ; l'introduction de la libre circulation des personnes n'a pas déclenché de vague d'immigration. Il est important de répéter sans relâche que, conformément à l'accord sur la libre circulation, seuls les personnes qui possèdent ou qui cherchent un emploi peuvent venir en Suisse – dans le deuxième cas, seulement pour six mois. Et pendant la période de recherche, ces personnes n'ont droit à aucune prestation sociale !
- Les travailleurs étrangers qui sont venus en Suisse n'ont pas évincé la main d'œuvre indigène, ils l'ont complétée. Aussi la libre circulation des personnes a-t-elle eu un effet positif sur l'emploi en Suisse. Elle n'a pas provoqué de hausse du chômage.
- L'immigration n'a pas servi à importer de la main d'œuvre bon marché. Elle s'est au contraire concentrée sur les travailleurs qualifiés et spécialisés et a contribué à éviter la pénurie qui commençait à se faire jour dans certains domaines.
- Il n'y a pas eu d'incidence négative sur les salaires et certains cas isolés de dumping salarial ont été corrigés grâce aux mesures d'accompagnement. C'est pourquoi les syndicats sont aussi favorables à la reconduction de la libre circulation des personnes.

Pour évaluer l'accord sur la libre circulation des personnes, il faut aussi tenir compte de l'ouverture du marché du travail européen de l'emploi aux travailleurs suisses. Celle-ci revêt une certaine importance. Non seulement elle élargit les perspectives professionnelles des personnes concernées, mais elle profite aussi aux entreprises exportatrices actives à l'échelle internationale. Leurs collaborateurs ont besoin d'accéder librement aux marchés étrangers. A l'heure actuelle, des relations simples et fiables, libres de tout obstacle lors des transferts, sont décisives dans le monde des affaires.

Une ouverture unilatérale est insuffisante

Les opposants affirment que la Suisse serait mieux à même de défendre ses intérêts vis-à-vis de l'UE en matière de libre circulation des personnes via des règles d'accès unilatérales et autonomes. C'est faux. Un régime restrictif serait synonyme de surcoûts et d'instabilité pour toutes les parties concernées. Un tel système ne serait pas attrayant pour les travailleurs étrangers. De plus, l'accès des travailleurs suisses au marché européen de l'emploi ne serait pas garanti. Les règles régissant la **coordination des assurances sociales** et la **reconnaissance des diplômes** en Europe seraient caduques sans l'accord sur la libre circulation des personnes. La mobilité des travailleurs étrangers, qui œuvrent de plus en plus souvent dans d'autres pays, serait compromise. Enfin, un régime unilatéral d'accès ferait que l'allocation de la main d'œuvre serait (de nouveau) soumise aux décisions des autorités plutôt qu'aux besoins des entreprises. Il est incompréhensible que les opposants plaident pour un retour à l'économie planifiée !

Roumanie et Bulgarie : les opposants agitent de faux épouvantails

Maintenant que les avantages de la libre circulation avec les quinze premiers Etats membres de l'UE sont démontrés, les opposants cherchent à attiser des peurs vis-à-vis de la Bulgarie et de la Roumanie. Nous avons déjà été les témoins d'une telle stratégie lors de la votation de 2005 sur l'extension de l'accord sur la libre circulation aux nouveaux membres de l'UE. Les arguments des opposants ne sont pas fondés :

- Les Bulgares et les Roumains bénéficieront pleinement de la libre circulation des personnes à partir de 2017 seulement. D'ici là, la priorité sera donnée aux nationaux, les conditions de travail seront contrôlées et des contingents s'appliqueront. Les contingents passeront de 362 à 1207 permis de séjour à l'année et de 3620 à 11 664 permis de séjour de courte durée.
- L'offre de travailleurs roumains et bulgares ne répond guère aux besoins des employeurs suisses. Nous n'avons pas à craindre une vague d'immigration : les contingents existants sont très peu exploités. (D'ailleurs, les contingents pour les ressortissants de l'UE-8, pour lesquels les opposants avaient annoncé une immigration massive en 2005, ne sont pas non plus épuisés !)
- La libre circulation des personnes n'a rien à voir avec la question des Roms, du tourisme criminel et des abus en matière d'asile.

La reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes sont nécessaires

En guise de conclusion, on peut dire que la libre circulation des personnes a été bénéfique à l'ensemble de l'économie et qu'elle contribue fortement à l'attrait de la place économique suisse. Elle renforce les entreprises suisses qui pourront mieux s'affirmer pendant la période de ralentissement économique à venir qu'elles ne le pourraient avec le régime des contingents. Mettre en jeu ces avantages, ce serait faire preuve de négligence.

La décision du 8 février possède encore une dimension supplémentaire, car en cas de résiliation de l'accord sur la libre circulation nos entreprises exportatrices perdraient aussi l'accès sans discrimination au marché intérieur de l'UE. Alors, le ralentissement conjoncturel se transformerait en véritable crise. Dans ce contexte, un non semble totalement irresponsable. C'est la raison pour laquelle l'économie entière – les employeurs et les syndicats – s'engage d'une seule voix, c'est rare, pour la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et la voie bilatérale.

Pour tous renseignements :

Rudolf Stämpfli, président
Téléphone : +41 31 300 63 15
rudolf.staempfli@staempfli.com

Thomas Daum, directeur
Téléphone : +41 79 438 06 61
daum@arbeitgeber.ch

Conférence de presse du 7 janvier 2009

Seul l'exposé prononcé fait foi

La libre circulation des personnes est vitale pour les PME

Dino Venezia, Vice-président de l'Union suisse des arts et métiers.

L'USAM, l'association faîtière des PME, soutient sans réserve la voie bilatérale car elle améliore de manière significative nos relations avec l'UE, notre principal partenaire commercial. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : chaque jour 1 milliard de francs sont échangés avec l'UE et 1 franc sur 3 de notre PIB est réalisé dans l'UE. Ces dix dernières années, les échanges commerciaux ont progressé de 6% par an. Qu'elles soient actives sur le marché domestique, exportatrices ou sous-traitantes, les PME comptent parmi les principales bénéficiaires de la dynamique insufflée par les accords bilatéraux.

Les experts s'accordent à dire que l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), véritable pierre angulaire de la voie bilatérale, a fait ses preuves et qu'il est globalement bénéfique pour l'économie suisse. Cette appréciation est-elle partagée par les chefs de PME ? Quels sont en réalité les bienfaits de l'ALCP pour nos PME, qui dans leur grande majorité sont actives sur le marché national ? Et quelles seraient les conséquences d'une éventuelle dénonciation de cet accord ? Une enquête menée au début 2008 auprès des 280 associations membres de notre Union permet de répondre à ces interrogations.

Constat général : aux yeux des représentants des PME, l'ALCP s'apparente à un jeu à somme positive. Introduit en 2002, cet accord a un impact positif à la fois sur la croissance (+1% du PIB selon le SECO), le niveau de vie et la création d'emplois en Suisse. Les PME ont pu grandement profiter de cette embellie. Les premières expé-

riences montrent que de nombreux travailleurs européens – qualifiés et non qualifiés – ont été embauchés par des PME suisses pour des postes à pourvoir en urgence. Les secteurs de la construction, qui compte environ 50% de main-d'œuvre en provenance des pays membres de l'UE, et l'hôtellerie-restauration, qui en compte environ 40%, en sont les principaux bénéficiaires.

Grâce à l'ALCP, les PME tournées vers l'exportation, soit 15% des PME helvétiques, peuvent accéder plus facilement à un marché de plusieurs centaines de millions de consommateurs. Les produits et services "Swiss made" commercialisés par nos PME bénéficient d'un avantage comparatif sur ce marché élargi. Le marché communautaire est devenu particulièrement intéressant pour notre pays avec le fort développement économique des nouveaux Etats membres de l'UE.

Aussi bien les représentants de l'USAM membres des commissions tripartites que les organisations membres consultées estiment que depuis leur entrée en vigueur les mesures d'accompagnement ont fait leurs preuves. En protégeant efficacement contre le dumping salarial et social, elles contribuent de façon décisive à entraver une éventuelle concurrence déloyale d'entreprises européennes. Le maintien de la flexibilité du marché du travail est à ce propos déterminant pour l'USAM. Il s'agit d'un atout pour nos PME qui doit à tout prix être préservé.

Les membres de notre Union constatent avec satisfaction que, contrairement aux craintes agitées par les adversaires de l'ALCP, ce dernier n'a pas eu d'influence négative sur les variables dites lourdes de notre économie (prix, salaires, emploi, chômage). L'afflux de travailleurs en provenance de l'UE ne s'est donc pas fait au détriment de la main-d'œuvre locale. L'ALPC n'a pas engendré d'immigration massive, de dumping salarial ou de tourisme social.

L'éventualité d'une dénonciation de l'ALCP représente un scénario catastrophe pour les PME. La Suisse perdrait son accès privilégié au marché intérieur de l'UE. De plus, il existe un risque que l'ensemble des accords bilatéraux soit menacé en raison de la clause "guillotiné", qui lie juridiquement l'ALCP aux autres accords bilatéraux. Dans ce contexte, il convient de rappeler que plusieurs accords bilatéraux sectoriels,

notamment l'accord sur les marchés publics et celui sur les produits agricoles, revêtent une importance capitale pour un grand nombre d'organisations membres de l'USAM.

Les associations soutiennent aussi l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie. Un refus mettrait en effet en péril l'ensemble des accords bilatéraux car l'UE n'accepterait pas une différence de traitement entre ses 27 Etats membres. Les artisans et les PME ne veulent pas courir ce risque. De plus, la Suisse a pris les mesures nécessaires pour se prémunir contre d'éventuels problèmes liés à l'extension. Des mesures d'accompagnement et des clauses de protection en cas d'immigration excessive garantissent une ouverture progressive et contrôlée.

En résumé, il apparaît clairement que pour les PME la libre circulation des personnes s'apparente à une "success story", qui doit être poursuivie. Pas étonnant dès lors que la Chambre suisse des arts et métiers, le Parlement de l'USAM, se soit prononcée sans opposition en faveur de la reconduction de l'ALCP et de son extension à la Bulgarie et à la Roumanie, lors de sa dernière séance du 21 octobre 2008.



Conférence de presse du 7 janvier 2009

Seul l'exposé prononcé fait foi

L'agriculture a besoin de la libre circulation des personnes

Exposé de M. le Conseiller national Hansjörg Walter, Président de l'Union Suisse des Paysans

Malgré la crise financière et économique, les paysans suisses continuent d'avoir du mal à recruter une main-d'œuvre adéquate sur le marché intérieur. Les longues journées de travail, passées dehors par tous les temps, ainsi que le fait de devoir renoncer à ses week-ends ont déjà dissuadé plus d'une personne. L'agriculture a donc impérativement besoin de main-d'œuvre étrangère. La reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE apparaît comme un élément important dans ce contexte. En effet, si nous ne pouvions plus faire appel à cette main-d'œuvre extrafamiliale, nous ne serions plus en mesure d'assurer la production de biens agricoles de première qualité en Suisse. Bien que difficile, la situation sur le marché du travail agricole s'est nettement améliorée depuis 2005. C'est à cette date que l'accord sur la libre circulation fut étendu aux 10 nouveaux pays membres de l'UE. L'introduction échelonnée de la libre circulation au long d'une période transitoire courant jusqu'en 2011 a fait ses preuves. De surcroît, les premiers signes annonciateurs d'une nouvelle pénurie de main-d'œuvre se sont déjà manifestés. Nous estimons donc qu'il est positif de vouloir étendre l'accord sur la libre circulation à la Roumanie et la Bulgarie. La mise en place d'une période transitoire plutôt longue de 7 ans apporte une sécurité supplémentaire.

En cas de refus de la reconduction de la libre circulation des personnes avec l'UE, le marché du travail agricole devrait faire face à des problèmes considérables. Il s'avérerait difficile de vouloir les résoudre en instaurant un régime spécifique dans l'agriculture, car cela impliquerait une modification de la loi sur les étrangers. Quand la main-d'œuvre se fait rare dans l'agriculture suisse, les producteurs de cultures spéciales qui exigent un travail intense, telles que les cultures maraichères et fruitières, les cultures de baies ou la viticulture, sont les premiers à en subir les conséquences. Leur production risquerait d'être délocalisée à l'étranger. Cela n'entraînerait pas seulement la disparition d'emplois dans l'agriculture mais aussi dans des branches situées en amont et en aval de la production. Il en résulterait un préjudice sensible pour l'espace rural.

Un autre argument important tient au fait qu'un refus annulerait tous les accords compris dans le paquet des Bilatérales I. Il deviendrait alors très difficile d'écouler des produits suisses sur le marché européen. C'est en effet grâce aux accords bilatéraux que le fromage suisse, notre plus célèbre produit d'exportation, peut être vendu sans aucune restriction dans toute l'UE. Et les exportations devraient encore gagner en importance à l'avenir. Un refus le 8 février prochain annihilerait donc toutes ces chances d'exportation.

La reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE constitue la poursuite logique de la voie bilatérale dans laquelle la Suisse s'est engagée. Elle est d'une importance vitale pour l'agriculture. Son extension à la Roumanie et la Bulgarie revêt un réel intérêt pour l'agriculture, notamment dans la perspective de pouvoir y recruter de la main-d'œuvre adéquate. C'est pourquoi nous vous recommandons de glisser un OUI dans l'urne le 8 février prochain: cela en vaut la peine!



La votation en bref

Le 8 février 2009, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et son extension à la Roumanie et la Bulgarie. Pour l'agriculture, il est important de voter OUI à cet objet. Elle a besoin de pouvoir recruter de la main-d'œuvre dans ces pays. En cas de refus, les accords compris dans le paquet des Bilatérales I et l'accord de Schengen/Dublin seraient annulés. Cela aurait non seulement des conséquences sur le recrutement de main-d'œuvre mais entraverait aussi notre accès au marché européen pour nos produits agricoles. L'agriculture suisse figurerait parmi les perdants en cas de refus, du fait qu'elle se retrouverait tiraillée entre des coûts à la production élevés et les exigences d'une partie des consommateurs qui réclament une baisse des prix à un niveau européen.

Du point de vue de l'agriculture, un OUI s'impose car:

- le recrutement de main-d'œuvre demeure très difficile. L'extension de l'accord à la Bulgarie et la Roumanie peut aider à détendre la situation.
- les branches de production qui requièrent un travail intense, telles que les cultures maraîchères ou fruitières et la viticulture, seraient menacées en cas de refus.
- l'accès au marché européen serait sinon pour ainsi dire bloqué; le potentiel d'exportation s'en trouverait fortement compromis.
- des emplois dans l'agriculture et dans les entreprises situées en amont et en aval de la production seraient menacés en cas de refus.
- un refus viendrait affaiblir l'espace rural dans son ensemble.